

"L'ETENDARD,"

Journal Quotidien, paraissant le matin.
Bureaux temporaires, 43 rue Saint-Jacques.

ABONNEMENT POUR LA VILLE:

UN AN \$6.00
SIX MOIS \$3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

UN AN \$5.00
SIX MOIS \$2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de \$8.00 (fr. 43).
Pour les Etats-Unis, il est de \$10.00 pour le Canada (\$5).
(Payable d'avance.)

AVIS.

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centimes la ligne.

M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Rédaction

MONTREAL, SAMEDI, 10 FEVRIER 1883.

Deux centimes le numéro

Vol. 1--No. 7

REPRODUCTIONS.

FLEUR DE LYS.

(De L'Album des Familles.)

Il est une fleur blanche et pure
Simple et fiévreux sa parure
Dont le doux langage murmure:
Rappelle-toi!
Je l'aime avec reconnaissance,
Car elle parle d'espérance
D'amour, de paix, de confiance,
De vieille foi!

II

Elle a vu du sang, des ruines
Fleuri l'or de ses éminences.
Elle a, sous les foudres divines,
Courbé le front.
Mais au cours de sa longue vie,
Jamais la haine du Pénit
N'a pu ternir sa blanche amie,
Lui faire affront.

III

Sa tige frêle mais vaillante
Pleut au souffle de la tourmente,
S'incline parfois languissante
Mais ne rompt pas.
Toujours debout, ma fleur aimée,
Plus riante et plus parfumée,
Abritant sous l'humble ramée
Ses frais appas.

Vienne le jour de la victoire,
Qu'un seul rayon d'antique gloire
Efface de notre mémoire
Les jours mauvais.
Oh! c'est alors que triomphant,
De sa corolle éblouissante
Ornant la bannière éblouissante
Des vrais Français.

Elle s'élèvera joyeuse,
Pour redire à la France heureuse
Ces mots de l'attente pieuse:
Rappelle-toi!
Où rappelle-toi la folie.....
Où plait non l'Espère, oubliée,
En posant ce cri qui rallie:
Vive le roi!

THÉRÈSE LANDÉ.

Nice, janvier 1882.

GUSTAVE DORÉ

(Du Moniteur Universel)

Pour retracer dignement la vie de Gustave Doré, nous n'aurions qu'à faire appel à tant de souvenirs charmants sur lesquels la mort, la mort implacable, vient jetter aujourd'hui de grands nuages noirs et si légers image! Nous essaierons de fixer, en notes rapides, ce qu'il nous a été permis de retenir au vol de ces souvenirs, revécus devant nous en conversations entrecoupées, quittaes et reprises à longs intervalles. Parmi les devoirs que les quotidiennes surprises de la vie imposent au journaliste, le plus cruel est de dire à la hâte, sans prendre le temps de recueillir sa pensée ni d'écouter tomber des larmes, ce que l'on sait de ceux qui la tombe ravit à notre amitié et à notre admiration.

Gustave Doré est une grande figure d'artiste, et restera comme un type unique en ce temps-ci. A la fois dessinateur, peintre, aquafortiste, sculpteur, il a successivement parcouru toutes les voies de l'art, se jouant des difficultés, montrant une faculté d'invention si prodigieuse qu'on peut dire qu'il n'y a point eu d'égal, prouvant une ténacité à vaincre les labeurs de l'exécution pareille à la facilité qu'il avait pour la conception, passant d'un genre à un autre avec une souplesse si extraordinaire, une supériorité si aisée et si naturelle, qu'on ne sait qu'admirer le plus en lui ou de l'abondance des merveilles ou des qualités de son esprit ou de l'énergie de sa volonté. Contesté souvent comme peintre, peu connu de la foule comme sculpteur, bien qu'il ait montré dans cet art un talent réel, c'est surtout comme dessinateur, comparable, comme illustrateur ingénieux, habile, profond, qu'il est populaire. Sous ce rapport, ses qualités véritablement géniales se sont révélées et affirmées pour tous avec éclat. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que Gustave Doré a donné le spectacle rare à notre époque d'un artiste ne s'occupant pas de son talent, ne sacrifiant pas à ce principe mauvais de la division excessive du travail que ne connaissent point les grands hommes de la Renaissance.

Poète avant tout, il a chanté les rêves de son imagination avec le crayon d'abord, puis avec la couleur, avec la pointe et avec l'aquarelle. Peu lui importait l'instrument pourvu qu'il donnât l'essor aux créations de son cerveau. C'est là le côté intéressant de ce tempérament admirable, de cette organisation si richement dotée.

Il tombe frappé dans toute la force de l'âge et du talent, n'ayant pas donné, certainement, malgré la prodigieuse abondance de sa production, sa mesure complète.

Son enfance fut, comme sa vie, laborieuse. Une fois avait, à coup sûr, mis sur son berceau quelque crayon enchanter, et il n'eut pas à apprendre le dessin: lui-même avouait qu'il ignorait comment on le lui avait enseigné. Il le savait de naissance. Né à Strasbourg le 10 janvier 1832, il fut bientôt emmené par son père

—qui était ingénieur—dans le département de l'Ain, où il commença ses études. Au lycée de Bourg il donnait déjà—il avait sept ou huit ans—ses petits camarades par les dessins dont il chargeait les marges de ses livres et ses cahiers de versions. A onze ans il lui arriva l'aventure incroyable qu'à dix ans il eût été conté quelque part, mais qu'il est bon de reproduire ici.

Son père l'ayant amené à Paris, pour le récompenser du prix qu'il venait d'enlever en terminant sa classe de quatrième, le jeune Doré ne fut pas plus tôt débarqué à l'hôtel qu'il s'éleva et courut se présenter chez Philippe, directeur du Journal pour rire, dont les bureaux étaient situés place de la Bourse. Il voulait lui montrer ses albums de croquis.

On juge de la surprise de Philippe quand ce petit collègue lui montra toute une cargaison de dessins, pleins de verve, de fantaisie, parmi lesquels se trouvait une suite sur les Travaux d'Hercule.

—Qu'est-ce qui a fait cela?
—C'est moi, monsieur.

Très intrigué, le directeur fit causer l'enfant; celui-ci lui confia son histoire: il lui dit comment il avait vu à Bourg un numéro du Journal pour rire, comment il avait en l'ambition, lui aussi, d'y faire figurer de ses dessins, et comment il s'était esquivé de l'hôtel pour lui apporter ses albums. Il ajouta que son seul désir serait de rester à Paris pour y devenir artiste.

Philippe, qui était un excellent homme, écouta attentivement le petit collègue et lui dit en le reconduisant:
—Laissez-moi vos dessins. Retournez près de vos parents, qui doivent être inquiets, et priez votre père de venir me voir. Je crois que tout ce que vous désirez pourra se réaliser.

Une heure après, Philippe déclarait au père que la vocation de l'enfant lui semblait tout à fait extraordinaire, qu'il fallait absolument que le petit artiste ne s'éloignât plus du musée du Louvre; qu'il allait publier les Travaux d'Hercule, œuvre du gamin, et que le prix des dessins de son fils suffirait amplement à payer sa pension au lycée Charlemagne.

Doré resta donc à Paris sous la surveillance d'une amie de sa mère, Mme Héronville, qui demeurait rue Saint-Paul, à deux pas du collège. A Charlemagne, ses nouveaux professeurs furent aussi faciles que ceux de Bourg pour encourager le petit prodige à dessiner. Quand le professeur d'histoire faisait son cours, il avait l'habitude, au milieu de la classe, d'interrompre sa dissertation concernant tel ou tel personnage, César ou Nérone, Antoine ou Cléopâtre:

—Doré, disait-il, passez au tableau noir et dessinez-moi le portrait de César.

Et l'enfant s'exécutait, se faisant ainsi l'auxiliaire du maître.

Après être sorti du collège, il continua sa collaboration au Journal pour rire. De 1845 à 1852, il se mit bravement à étudier la peinture, avec cette fougue et cette opacité qui faisaient le fond de son caractère. En 1853, il envoya deux tableaux au Salon: l'un, très pittoresque, la Famille de saint Jean; l'autre, d'un genre sentimental, l'Enfant rose et l'Enfant chéri. Mais ce qu'on lui demandait, c'était moins des tableaux que des dessins; il avait la vogue et les éditeurs accouraient pour lui demander d'illustrer des romans à deux sous. C'est de cette époque que date l'illustration de Rabelais, des Contes drolatiques et des Légendes populaires, dont le succès fut immense. Pour le Rabelais dont il avait fait les dessins de son propre mouvement et sans qu'il lui fussent commandés, il eut toutes les peines du monde à trouver un éditeur. Heureusement un écrivain distingué, M. Paul Lacroix avait vu ces dessins; il alla trouver M. Auguste Bray:

—Que voulez-vous que je fasse de ces aberrations d'enfant? s'écria l'éditeur.

—C'est un chef-d'œuvre, riposta M. Paul Lacroix.

L'éditeur céda par déférence pour l'écrivain auquel il avait de grandes obligations, mais à regret. Le livre parut, mal imprimé sur du papier à chandelle, tiré à la diable, les gravures empâtées et noires. N'importe, le succès fut colossal et sauva de la ruine l'éditeur récalcitrant.

Cette anecdote, que nous devons à notre excellent confrère et ami, René Delorme, qui a consacré à Gustave Doré un beau volume, remarquablement écrit, prouve bien que le grand dessinateur—bien que sa réputation fut déjà faite—n'avait pas cependant de débuts aussi faciles qu'on l'a dit. Il travaillait avec ardeur, produisant sans relâche et se perfectionnant. Après le Rabelais vinrent les Contes drolatiques de Balzac, qu'il illustra avec un esprit, une verve, une imagination puissante, puis le spectacle rare à notre époque d'un artiste ne s'occupant pas de son talent, ne sacrifiant pas à ce principe mauvais de la division excessive du travail que ne connaissent point les grands hommes de la Renaissance.

Poète avant tout, il a chanté les rêves de son imagination avec le crayon d'abord, puis avec la couleur, avec la pointe et avec l'aquarelle. Peu lui importait l'instrument pourvu qu'il donnât l'essor aux créations de son cerveau. C'est là le côté intéressant de ce tempérament admirable, de cette organisation si richement dotée.

Il tombe frappé dans toute la force de l'âge et du talent, n'ayant pas donné, certainement, malgré la prodigieuse abondance de sa production, sa mesure complète.

planches qui sont autant de tableaux, suivre sa pensée à travers les innombrables caprices de son crayon, pour expliquer le génie de cet inventeur et de ce poète. Ce n'est pas l'heure. Nous en tenons pour nous faire biographiques, contentons-nous de constater la gigantesque labeur auquel il dut se livrer pour satisfaire aux commandes venant de toutes parts. Il contribua par ses travaux aux progrès de la gravure sur bois, n'ignorant rien des questions de métier. Sa main avait une précision extrême, et son œil une sûreté photographique. Avec cela, une mémoire des formes qui alla toujours grandissant.

Durant un des voyages qu'il fit en compagnie de ses deux amis, MM. Paul Dalloz et Ed. Rey, comme il ne cessait de prendre sur sa route, des croquis, notre directeur, qui avait emporté un léger appareil photographique, lui dit:

—Attends, Gustave, je vais t'épargner du travail aujourd'hui, en faisant un cliché du joli paysage qui est devant nous.
Doré laissa monter l'appareil sans rien dire. Le soir, en rentrant à l'hôtel (on était, je crois, dans le Tyrol).

—Eh bien! Paul, cria-t-il, et ton cliché? Montre-nous ça!

Puis, sans attendre qu'on lui vérifiât si l'opération photographique avait réussi, il tira son album, et en quelques coups de crayons reconstitua le coin du paysage admiré, le matin, avec une telle exactitude, un tel luxe de détails que la photographie n'aurait pu faire mieux.

Philippe, qui était un excellent homme, écouta attentivement le petit collègue et lui dit en le reconduisant:
—Laissez-moi vos dessins. Retournez près de vos parents, qui doivent être inquiets, et priez votre père de venir me voir. Je crois que tout ce que vous désirez pourra se réaliser.

Une heure après, Philippe déclarait au père que la vocation de l'enfant lui semblait tout à fait extraordinaire, qu'il fallait absolument que le petit artiste ne s'éloignât plus du musée du Louvre; qu'il allait publier les Travaux d'Hercule, œuvre du gamin, et que le prix des dessins de son fils suffirait amplement à payer sa pension au lycée Charlemagne.

Doré resta donc à Paris sous la surveillance d'une amie de sa mère, Mme Héronville, qui demeurait rue Saint-Paul, à deux pas du collège. A Charlemagne, ses nouveaux professeurs furent aussi faciles que ceux de Bourg pour encourager le petit prodige à dessiner. Quand le professeur d'histoire faisait son cours, il avait l'habitude, au milieu de la classe, d'interrompre sa dissertation concernant tel ou tel personnage, César ou Nérone, Antoine ou Cléopâtre:

—Doré, disait-il, passez au tableau noir et dessinez-moi le portrait de César.

Et l'enfant s'exécutait, se faisant ainsi l'auxiliaire du maître.

Après être sorti du collège, il continua sa collaboration au Journal pour rire. De 1845 à 1852, il se mit bravement à étudier la peinture, avec cette fougue et cette opacité qui faisaient le fond de son caractère. En 1853, il envoya deux tableaux au Salon: l'un, très pittoresque, la Famille de saint Jean; l'autre, d'un genre sentimental, l'Enfant rose et l'Enfant chéri. Mais ce qu'on lui demandait, c'était moins des tableaux que des dessins; il avait la vogue et les éditeurs accouraient pour lui demander d'illustrer des romans à deux sous. C'est de cette époque que date l'illustration de Rabelais, des Contes drolatiques et des Légendes populaires, dont le succès fut immense. Pour le Rabelais dont il avait fait les dessins de son propre mouvement et sans qu'il lui fussent commandés, il eut toutes les peines du monde à trouver un éditeur. Heureusement un écrivain distingué, M. Paul Lacroix avait vu ces dessins; il alla trouver M. Auguste Bray:

—Que voulez-vous que je fasse de ces aberrations d'enfant? s'écria l'éditeur.

—C'est un chef-d'œuvre, riposta M. Paul Lacroix.

L'éditeur céda par déférence pour l'écrivain auquel il avait de grandes obligations, mais à regret. Le livre parut, mal imprimé sur du papier à chandelle, tiré à la diable, les gravures empâtées et noires. N'importe, le succès fut colossal et sauva de la ruine l'éditeur récalcitrant.

Cette anecdote, que nous devons à notre excellent confrère et ami, René Delorme, qui a consacré à Gustave Doré un beau volume, remarquablement écrit, prouve bien que le grand dessinateur—bien que sa réputation fut déjà faite—n'avait pas cependant de débuts aussi faciles qu'on l'a dit. Il travaillait avec ardeur, produisant sans relâche et se perfectionnant. Après le Rabelais vinrent les Contes drolatiques de Balzac, qu'il illustra avec un esprit, une verve, une imagination puissante, puis le spectacle rare à notre époque d'un artiste ne s'occupant pas de son talent, ne sacrifiant pas à ce principe mauvais de la division excessive du travail que ne connaissent point les grands hommes de la Renaissance.

Poète avant tout, il a chanté les rêves de son imagination avec le crayon d'abord, puis avec la couleur, avec la pointe et avec l'aquarelle. Peu lui importait l'instrument pourvu qu'il donnât l'essor aux créations de son cerveau. C'est là le côté intéressant de ce tempérament admirable, de cette organisation si richement dotée.

Il tombe frappé dans toute la force de l'âge et du talent, n'ayant pas donné, certainement, malgré la prodigieuse abondance de sa production, sa mesure complète.

DOUBLE EXECUTION A SAIGON

On écrit de Saïgon (Cochinchine), 20 décembre, à la France:

Vendredi dernier, 15 décembre, sur une place publique de Saïgon, a eu lieu des assauts de M. Boileux, directeur de l'enseignement. On se souvient qu'au mois de mars dernier un crime horrible avait jeté la consternation parmi les habitants de Saïgon. M. Boileux avait été assassiné chez lui, à huit heures du soir, au moment où il sortait de table. Deux Annamites, cachés tout près de l'endroit où M. Boileux prenait le frais s'étaient précipités sur lui et l'avaient assassiné.

Les deux Annamites avaient été condamnés à mort par la cour d'assises de Saïgon. Le recours en grâce a été rejeté.

Des six heures du matin, une grande partie de la population européenne était descendue sur le quai pour assister à cette exécution. Une escouade d'agents de police faisait le service d'ordre depuis cinq heures. Une compagnie de soldats indigènes et une d'infanterie de marine sont arrivées ensuite sur les lieux.

Vers six heures trente, le bourreau en chef est arrivé suivi de ses deux aides. Ils ont commencé par planter deux piquets en terre, pour y attacher les condamnés. Enfin, vers six heures quarante-cinq, on a signalé l'arrivée des condamnés.

Ils étaient en voiture, escortés par la gendarmerie. L'attention se porte sur eux, on ouvre les voitures et les deux gaillards en descendant. Ils n'avaient nullement l'air effrayés et marchaient résolument à la mort.

On les livre aux bourreaux, qui les entraînent près des piquets. Là, chaque bourreau prend sa victime et prépare sa toilette, qui est expéditive: le bourreau fait agenouiller le patient, puis, l'ayant débarrassé des menottes, lui lie les bras derrière le piquet.

Cette opération terminée, on bande les yeux aux deux condamnés et les bourreaux tirent leurs grands sabres. Alors, après avoir fait courber la tête aux patients, ils mouillent leur propre index avec la traditionnelle chique de bétel et sur le cou de leurs victimes, marquent l'endroit où ils doivent frapper.

Il faut que le patient ait une grande dose de sang-froid pour rester ainsi la tête baissée sans que rien le retienne.

Le moment est venu: les bourreaux, saisissant la posture convenable, recommandant à leurs victimes de ne plus bouger, soulèvent légèrement le sabre à environ dix centimètres du cou, le tenant par les deux mains, puis le relèvent vivement. Nous retenons notre respiration.

Soudain les sabres retombent et, d'un seul coup, les têtes roulent à dix pas, tandis que les jets de sang jaillissent des artères. Les corps s'affaissent peu à peu et tombent.

Rien de plus hideux à voir que ces corps sans têtes et ces têtes sans corps. Les caisses devant contenir des cadavres sont apportées par des prisonniers commandés exprès. On y dépose les corps et les têtes puis on les dirige vers l'hôpital, et la foule s'écoule en silence, justement impressionnée par cet horrible spectacle.

Singulier type que celui des bourreaux en Cochinchine, on dirait des forçats en rupture de ban. Ils ne sont pas plus émus de couper des têtes que de boire un verre d'eau. Le coup porté, ils regardent leur montre, en ayant l'air de dire:

«Hein! voilà du beau travail; faites-en autant!»

Il est de fait qu'ils sont d'une adresse innée.

Un docteur, qui se trouvait à côté de moi, admirait fort ce savoir-faire, dont bien peu de chirurgiens seraient capables.

Chaque bourreau reçoit vingt-cinq francs par tête coupée.

Le Manifeste de M. Grevy

Tous les membres du gouvernement ont reçu, hier soir, un avis de M. le président de la République, les convoquant immédiatement en conseil extraordinaire.

Le motif de cette réunion, qui a été tenue la nuit dernière, à l'Élysée, était un passage du manifeste napoléonien, pas-

ge qui était tout d'abord resté inaperçu, et qui visait directement le chef de l'État.

C'est la phrase suivante:
«Le pouvoir exécutif est incapable, affaibli et impuissant.»

Ce n'est qu'à la seconde lecture que M. Grevy a remarqué la perfidie de ce trait; il est aussitôt entré dans une surexcitation bien facile à comprendre.

C'était à l'heure du dîner, et le président de la République (dont la santé est de plus en plus excellente, ainsi que chacun le sait) n'a pu manger que trois cuillerées de porc sauté piquant, un morceau de gigot à l'ail, sept oeufs à la coque et trois carottes de lapin.

Quand les ministres arrivèrent, M. Grevy dont le fléme habituel est bien connu, était encore excessivement agité.

—Et moi aussi, je m'en vais faire un manifeste! s'écria-t-il en se précipitant sur son bureau.

Mais sur les observations de M. Devès, appuyées par la plupart des ministres présents, l'idée du manifeste présidentiel fut abandonnée, et l'on décida que M. Grevy adresserait seulement une lettre rectificative au prince Napoléon.

Voici cette lettre un peu vive, qui nous a été communiquée à la dernière heure, et que l'agence Havas transmettra demain à tous les journaux:

Monsieur,

Je ne puis laisser passer, sans protester, les imputations calomnieuses dont je suis l'objet dans le pamphlet criminel que vous venez de publier.

Vous insinuez mensongèrement que je suis affaibli, incapable et impuissant. C'est une triple erreur. Et je dois à la nation, dont les représentants m'ont élu, de me justifier de pareilles accusations.

Vous avez écrit:
«Le pouvoir exécutif est incapable, affaibli et impuissant.»

Ca n'est pas vrai.

Mon chapelet, à qui je viens de commander un chapelet mécanique pour le bal que je vais donner dans quelques jours, est resté en contemplation devant ma boîte frontale, et il m'a assuré que j'avais au moins un kilo et demi de cervelle.

Ainsi!

Ca n'est pas encore vrai. Je me porte comme un charme.

Et puis, je mange! C'est vraiment terrifiant, comme dit ma femme.

Je vous envoie ci-joint la copie de mes menus depuis la mort de Gambetta. Plusieurs journaux les ont publiés. Lisez-les moi ça!

Tenez, hier encore, j'ai renversé mon genre aux cotures et j'ai failli abîmer ce pauvre Fourquet à la main plate. Je me fais saigner deux fois par jour, mais rien n'y fait. On t'a été obligé de me mettre une camisole de force.

30 Impuissant.

...Oh! monsieur, fit-il.

JULES GREVY.

Pour copie conforme:

DENIS TAPIX.

Frechon, Lefebvre & Cie

Senecal, Frechon & Cie

245 Rue Notre-Dame

Bronzes et

Ornements d'Eglise

VINS DE MESSE ET

CIERGES APPROUVES

MERINOIS FRANÇAIS.

SAXS NOIRS ET BLANCS.

TOILES, ETC., ETC.

SOUTANNES

FAITES SUR COMMANDE

(Compte toujours garanti.)

P.S.—M. Senecal n'ayant plus rien à faire avec notre maison, des lettres adressées aux lettres à Frechon, Lefebvre & Cie.

P.S.—M. Senecal n'ayant plus rien à faire avec notre maison, des lettres adressées aux lettres à Frechon, Lefebvre & Cie.

P.S.—M. Senecal n'ayant plus rien à faire avec notre maison, des lettres adressées aux lettres à Frechon, Lefebvre & Cie.



LA TEINTURE EUPHORBIQUE

Préparée par A. FAUST, Médecin Vétérinaire, guérit radicalement toutes sortes de boites de toutes espèces, cercles d'os et d'acier. Plaies de toutes sortes, etc. etc. Prix de la bouteille, \$1.00.

Adresse: A. Faust, Médecin Vétérinaire, No. 208 rue Craig, Montréal.

A LOUER.

De SPLENDIDES BUREAUX, professionnels et d'affaires, avec toutes les commodités, à louer et toutes les améliorations du jour, dans les édifices que l'on a érigés pour l'Étendard, sur la rue St. Jacques, à quelques pas du Palais de Justice.

Les plans des divisions intérieures pourront être modifiés au gré du locataire. Prix modérés. Possibilité d'un loyer par semaine.

GILBERT MIREAULT,

AVOCAT.

No. 203 RUE NOTRE-DAME.

BUREAU DU SOIR—540 RUE SAINT-JOSEPH

SARRASIN & JEANNOTTE

AVOCATS

No. 44, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

F. L. SARRASIN, H. JEANNOTTE, B.C.L.

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER

Canadien du Pacifique

DIVISION-EST.

Ligne rapide, ligne directe et route de première classe pour

OTTAWA

LA CAPITAL DU CANADA

Et les grands chantiers de bois du haut de la Rivière Ottawa.

Riches et élégants char-palais sur tous les trains circulant entre les points ci-dessous.

A commencer le LUNDI, le 15 janvier 1883, les trains circuleront comme suit:

DÉPART DE MONTREAL:

9.30 A.M. Train à grande vitesse avec char-palais pour Ottawa, Pénitente et tous les points du haut de la Rivière Ottawa.

12.00 P.M. Train à grande vitesse avec char-palais pour Ottawa, Pénitente et tous les points du haut de la Rivière Ottawa.

4.20 P.M. Express de l'après-midi pour Ottawa et tous les points du haut de la Rivière Ottawa.

5.00 P.M. Train d'accommodation pour Sainte-Rose, Saint-Jérôme, Saint-Luc, Saint-Eustache et tous les points du haut de la Rivière Ottawa.

6.03 P.M. Train de nuit avec char-palais, pour Ottawa, Brockville et tous les points du haut de la Rivière Ottawa.

7.30 P.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

8.30 P.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

9.30 P.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

10.30 P.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

11.30 P.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

12.30 P.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

1.30 A.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

2.30 A.M. Train de nuit pour Ottawa et char-palais pour Brockville, Toronto, Detroit et Chicago.

TARIF DES ANNONCES:

	Par ligne.
Première insertion	\$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 05
do trois fois par semaine	0 06
do deux fois do	0 07
do une fois do	0 08
Un mois, tous les jours	1 00
Deux mois, do	1 50
Trois mois, do	2 00

L'ETENDARD

SAMEDI, 10 FEVRIER 1883.

SOMMAIRE

TIERCE PAGE.

Reproductions :
Lys-Poësie.
Gustave Dore.
Manifeste de M. Grévy.
Une double exécution à Saigon.

2^{ME} PAGE.

La Cie du Pacifique Canadien.
Nos législateurs depuis la Confédération.
Informations.
Nouvelles Religieuses.
Nouvelles de la Province.

3^{ME} PAGE.

Bulletin.
Parlement fédéral.
Legislature provinciale.
Voltaire et l'ayne saisi.
Bureau des réviseurs.
Télégraphie.
Faits du Jour.

4^{ME} PAGE.

Feuilleton.—Les compagnons du silence.
Commerce et finance.

Notre Agence à Paris est la maison
Oudin libraire, 51 Rue Bonaparte.

AVIS.

Nous sommes en mesure de faire par-
venir, pendant toute la durée de la session,
l'édition quotidienne de notre journal, à
laquelle nous remettra d'avance la
somme d'un dollar. L'Etendard publie
un compte rendu télégraphique complet
des débats des deux parlements.

A NOS AMIS.

Vu les irrégularités graves que
nous avons constatées dans la distribution
de l'Etendard, nous prions tous ceux
de nos amis qui ne recevraient pas le
journal de vouloir bien nous en donner un
mot d'avis.

L'ADMINISTRATION.

LA CIE DU PACIFIQUE CANADIEN

C'est le 21 octobre 1881 que le ministè-
re fédéral passa le contrat pour la cons-
truction du nouveau chemin de fer transcon-
tinental avec un syndicat composé de MM.
Geo. Stephens, Duncan McIntyre, R. E.
Angus, de Montréal, J. S. Kennedy de
New-York, J. J. Hill de St. Paul, Minne-
sota, Morton, Rove & Cie, de Londres et
Kohn, Reinach & Cie, de Paris.

Ce syndicat fut constitué en corporation
par Lettres Patentes en date du 16 fé-
vrier 1881; conformément à la loi adoptée
à la session du parlement fédéral siégeant
à cette époque. Le capital de la compagnie
était de \$25,000,000, dont 5,000,000 étaient
souscrits par les membres du syndicat et
\$1,000,000 payé comptant; les \$14,000,000
restant furent versés dans le cours de la
même année. Aussitôt après avoir obtenu
sa chartre, la compagnie trouva en Angle-
terre, en France, en Allemagne, aux États-
Unis et au Canada des capitalistes qui
souvenaient les \$20,000,000 nécessaires
pour couvrir l'émission.

Par le contrat passé avec le gouverne-
ment, la compagnie s'engage à construire,
à équiper et à exploiter à perpétuité la li-
gne depuis la station Callender sur la li-
gne Nipissing jusqu'à Port Moody sur la cote
du Pacifique, et elle en demeure pro-
priétaire. De son côté, le gouvernement s'en-
gage à donner à la compagnie : 10 une
subvention foncière de \$25,000,000
20 une subvention en terres de 25,000,
000 d'acres de terres fertiles et utilisables
pour l'agriculture. La subvention en nu-
méraire est payable au fur et à mesure que
les travaux de construction progresseront.
Il s'engage de plus à livrer à la compagnie
achetés, mais non équipés, les tronçons
entre la Baie du Tonnerre et Winnipeg,
et entre Kamloops et Port Moody, plus
l'embranchement déjà en exploitation, de
Pembina à Winnipeg.

A son début, la compagnie avait sa tête
de ligne à l'Est à Callender; mais elle a
acquis depuis : 10 le Canada Central 20 la
St. Lawrence à Ottawa et 20 la section
Ouest du chemin de fer du Nord. Par ces
achats, elle a porté sa tête de ligne à l'Est
à Montréal, et s'est ménagé deux points
de contact avec le Grand Tronc à Brock-
ville et à Prescott. L'embranchement de
Pembina la met en communication, par le
St. Paul, Minneapolis et Manitoba, avec
le réseau du Nord-Ouest américain, et elle
s'est alliée avec l'Atlantique et North
Western pour construire un pont entre
Lachine et Montréal et s'ouvrir ainsi des
débouchés sur St. Jean, N.-B., Boston,
New-York, le Sud. Le contrat avec le gou-
vernement le met à l'abri de toute con-
currence au Nord-Ouest par des lignes di-
rigées dans le même sens, et lui donne le
droit de construire des embranchements
partout où elle le jugera utile.

La ligne du Pacifique Canadien, formant
une seule voie non interrompue du Paci-
fique à l'Atlantique, recevra ainsi, de chaque
côté, l'apport de ses embranchements et
des lignes secondaires. Elle formera pour
ainsi dire l'artère principale dont les rami-
fications iront porter, dans tout l'Ouest et le
Nord-Ouest canadien, la vie et la civilisa-
tion de l'Est; elle sera le fleuve où se jette-
ront tous les courants du vaste bassin dont
elle a mission de transporter les produits.

La voie principale comptait, en décembre
dernier, complètes et en exploitation, les
sections suivantes :

De Montréal à Callender	347 milles
De Callender à la Rivière à l'Étang	40 "
De la Baie du Tonnerre à Winnipeg	435 "
De Winnipeg en allant à l'Ouest	706 "
	1488 "
Les embranchements suivants sont aussi en exploitation :	
De Ste. Thérèse à St. Lin	13 milles
do St. Jérôme	14 "
do St. Estache	8 "
De Hull à Aylmer	9 "
De Carleton Place à Brockville	46 "
De Brockville à Perth	12 "
De Winnipeg à Stonewall	22 "
do Emerson	65 "
De Pembina à Greta	100 "
De Pontiac à Greta	13 "
	302 "

Soit un total de 1,730 milles.

Le gouvernement construit, pour livrer
à la compagnie, aux termes du contrat :
De Kamloops à Port Moody

La compagnie a actuellement en cons- truction :	
De la Rivière à l'Étang	610 milles
De l'Ouest de Kamloops	653 "
Plus un embranchement de la Rivière à l'Étang à Algonia	100 "
	1,376 "

La longueur des voies du Pacifique sera
donc, lorsque tout sera terminé, de 3,306
milles, tant de voie principale que d'em-
branchement.

En 1885, la compagnie se propose de
terminer l'embranchement de la Rivière à
l'Étang à Algonia, port sur le lac Huron,
d'où elle expédiera régulièrement des
steamers pour la Baie du Tonnerre, jo-
ignant ainsi deux tronçons de sa ligne, sé-
parés par la section au nord des lacs qui
ne sera terminée qu'en 1886.

Le matériel roulant qu'elle possède actu-
ellement pour exploiter les 1,730 milles de
voie achevés se compose de :

146 locomotives,	
57 voitures de voyageurs,	
27 wagons de bagage et de maille,	
6 wagons-salons et wagons-lits,	
6 wagons spéciaux,	
1003 wagons couverts à marchandises,	
3443 wagons plateformes,	
75 wagons de conducteurs,	
9 wagons d'outillage, de réparation, etc.	

Les ateliers pour la construction des lo-
comotives et des voitures de voyageurs
sont situés à Montréal; à Perth sont les
ateliers pour la construction des wagons de
marchandises; à Winnipeg et à Carleton
Place, de grands ateliers de réparation; le
tout pourvu de l'outillage le plus perfec-
tionné.

La compagnie a été fondée, comme nous
l'avons dit, avec un capital primitif de
\$25,000,000; elle a émis \$25,000,000
d'obligations garanties par les terres de la
subvention; elle doit pour les différentes
jignes acquises à l'Est, un peu moins de
\$5,500,000, et elle a décidé de porter son
capital à \$100,000,000.

Le produit de la vente de \$20,000,000
d'obligations garanties par les terres a été
déposé entre les mains du gouvernement,
qui le paie à la compagnie de la même ma-
nière que la subvention en numéraire. Il
restait le 12 décembre dernier, au crédit
de la compagnie, entre les mains du gou-
vernement, \$31,500,000, en outre des \$5,
000,000, en land grant bonds qui servent
de cautionnement.

La compagnie a vendu 6,452,000 acres
des terres de la subvention pour le prix de
\$17,319,500. Elle n'a donc plus à trouver
que \$2,680,500 pour rembourser le total
de ses obligations vendues, et il lui reste
encore 18,548,000 acres.

Sur les \$75,000,000 à émettre pour
compléter la souscription du capital, la Cie
a émis \$10,000,000, qui ont été pris ferme
par un syndicat de banquiers de New-
York et d'Amsterdam; ce syndicat s'est
réservé le privilège de prendre aux mêmes
conditions deux nouvelles émissions de
\$10,000,000 chacune; ces nouvelles ac-
tions sont cotées sur les marchés de New-
York et de Montréal, et font aujourd'hui
61. La compagnie s'est constituée une ré-
serve de \$10,000,000 de stock, dont l'émis-
sion n'aura pas lieu.

La position financière, le chemin ter-
miné, sera donc celle-ci : Toutes ses prop-
riétés, voies, matériels roulant, gares, quais,
chemins, etc., seront représentés par un
capital de \$90,000,000. Elle ne devra pas
un sou en obligation, excepté environ \$5,
000,000 qu'elle a émises en obligations ac-
tuelles. Ce résultat, représente un capital de
\$27,000,000 environ par mille; et si l'on cal-
cule quels seront les bénéfices probables,
on arrive aux chiffres suivants :

Les recettes brutes des compagnies trans-
continentales, soit par mille, en 1882, ont été de

Central Pacific	\$7,600
Union Pacific	7,000
St. Paul, Minneapolis et Manitoba	7,000
Northern Pacific (achevé)	6,318
Moyenne	\$7,080

Les frais d'exploitation varient de 63 à
80 op., prennent 70 op. comme terme moyen et
nous aurons, pour net, par mille, \$2,124
soit l'intérêt à 8 op. sur \$27,000.

Et la compagnie aurait encore à sa dis-
position de 15,000,000 à 16,000,000 d'a-
cres de terres au Nord-Ouest.

Nos législateurs depuis la
Confédération

Il n'y a pas longtemps, ce nous semble,
que la province de Québec a salué le jour
qui lui a donné son autonomie. C'est
l'histoire d'hier.

Et cependant, calculez : il y aura bien
soixante ans que les hommes politiques, dans
la chaire des discours, nous disent que
nous faisons l'essai du système fédératif. La
période d'essai est passée : l'épreuve nous a
été favorable. Pour rien au monde main-
tenant, nous ne voudrions retourner à l'uni-
on législative.

Le législateur provinciale a maintenant
sa propre histoire. Elle a vu passer dans son
enceinte la plupart de nos grandes figures
politiques. Qu'on en juge par les notes
suivantes que nous reproduisons du *Journal*
de Québec.

Nous donnerons lundi la liste des chan-
gements dans la députation à l'Assemblée
législative, telle que donnée aussi par notre
confère du *Journal de Québec*.

Le 1^{er} juillet 1867, nous donnait la
Confédération canadienne. Le Bas-Canada
devenait la province de Québec. De-
puis nous avons eu comme lieutenant-gou-
verneur :

- 10 Sir Narcisse Fortin et Belloc.
- 20 L'hon. René Edouard Caron.
- 30 L'hon. Luc Letellier de Saint-Just.
- 40 L'hon. Théodore Robitaille.

Sept ministères se sont succédés :

10 Chauveau, premier, secrétaire pro-
vincial et ministre de l'instruction publi-
que; MM. Archambault, travaux publics
et Agriculture; Beaudin, terres de la cou-
ronne; Dunkin, trésorier; Irvine, sollici-
teur général; Oulmet, procureur-général;
de Boucherville, président du conseil.

M. Dunkin étant nommé ministre à Ot-
tawa, M. Robertson le remplace comme
trésorier de la province.

20 Oulmet, premier, secrétaire provin-
cial et ministre de l'instruction publique;
MM. Archambault, travaux publics et
agriculture; Fortin, terres de la cou-
ronne; Irvine, procureur-général; Robertson
trésorier; Ross, président du conseil.

30 De Boucherville, premier, secrétaire
provincial et ministre de l'instruction pu-
blique; MM. Church, procureur-général;
Anger, solliciteur général; Mailhot, ter-

res de la couronne; Garneau, travaux pu-
blics; Robertson, trésorier; Lemaire, pré-
sident du conseil.

40 De Boucherville, premier, commis-
saire d'agriculture et des travaux publics;
MM. Anger, procureur-général; Baker,
solliciteur général; Chapeau, secrétaire
provincial; Church, trésorier; Garneau,
terres de la couronne; Ross, président du
conseil.

50 Joly, premier, commissaire des tra-
vaux publics; MM. Marchand, secrétaire
provincial; Langelier, terres de la cou-
ronne; David Ross, procureur général;
Chauveau, solliciteur général; Bachand,
trésorier, Starnes, président du Conseil.

L'honorable M. Bachand, trésorier,
meurt, il est remplacé par l'honorable M.
Langelier. L'honorable M. Marchand de-
vient commissaire des terres, l'honorable
M. Mercier, solliciteur général, et l'hono-
rable M. Chauveau, secrétaire-provincial.

60 Chapeau, premier, commissaire des
travaux publics; MM. Paquet, secrétaire
provincial; Flynn, commissaire des terres
de la couronne; Lorange, procureur gé-
néral; Robertson, trésorier; Ross, pré-
sident du Conseil.

Le portefeuille de solliciteur général est
supprimé. M. Lynch devient ministre
des chemins de fer, M. Chapeau, premier,
restant sans portefeuille.

70 Mousseau, premier, et procureur-
général; MM. Blanchet, secrétaire-pro-
vincial; Dionne, commissaire d'agricul-
ture; Lynch, commissaire des terres de la
couronne; Wurtelle, trésorier; Starnes,
commissaire des chemins de fer; et de la
Bruyère, président du Conseil législa-
tif.

N'est-ce pas que les morts vont vite?

Memento Homo.

Le Conseil législatif a eu les change-
ments suivants. Président : les honorables
MM.

- 10 Charles Boucher de Boucherville.
- 20 John Jones Ross.
- 30 Félix-Hyacinthe Lemaire.
- 40 John Jones Ross.
- 50 Henry Starnes.
- 60 John Jones Ross.
- 70 Boucher de la Bruyère.

Le Conseil législatif s'est composé des
honorables MM.

Repentigny—Louis Archambault.
Sauré—David Morrisson Armstrong;
mort; remplacé par M. Roy, mort; rem-
placé par M. Dorion.

De la Durantaye—Joseph Octave Beau-
bien, mort; remplacé par M. Remillard.

Alma—Jean Louis Beaudry.
Inkerman—Bryson.

Montarville—Charles Eugène Boucher
de Boucherville.

Lamson—Alexandre Chaussegros de Lé-
vy, mort; remplacé par M. Georges
Couture.

Grandville—Elisée Dionne.
De la Naudière—Pierre Eugène Dos-
taler.

Victoria—James Ferrier.
Rougemont—John Fraser de Berry,
mort; remplacé par M. Boucher de la
Bruyère.

Les Laurentides—Jean-Elie Gingras.
Wellington—Edward Hale, mort; rem-
placé par M. Webb.

Le Golfe—John LeBoutillier, mort;
remplacé par M. Savage.

De la Vallière—Jean-Baptiste-George
Proulx.

Rigaud—Eustache Prud'homme.
De Lorimer—Charles-Séraphin Rodier,
mort; remplacé par M. Laviolette.

Shawingam—John Jones Ross.
De Salaberry—Henry Starnes.

Kennébec—Isidore Thibaudan, nommé
député aux Communes et remplacé par M.
Richard, mort; remplacé par M. Gaudet,
mort; remplacé par M. Gérin.

Bedford—Thomas Wood.

INFORMATIONS

M. Dumas, le nouveau député de Nico-
let, prendra son siège à la séance de lundi.
On dit qu'il sera présenté par MM. Trudel
et Richard.

L'Electeur prétend savoir que l'hon. M.
Blanchet sera nommé percepteur des dou-
anes à Québec, immédiatement après la
session.

Pendant que dans la vallée du St-Lau-
rent la neige atteint une hauteur de quatre
pieds, les voyageurs qui reviennent du St-
Maurice disent que, dans le nord, il y en a
à peine assez pour le charroyage des bois
de chantiers.

Le roi Alphonse XII, recevant le 21 jan-
vier les députations des grands corps de
l'Etat, leur a annoncé officiellement le
prochain mariage de l'infante Maria de la
Paz avec le prince Louis de Bavière.

Les obsèques de M. Thiersot, député de
l'ain, membre de la gauche radicale, ont
eu lieu à Paris, le 23 janvier.

Suivant le vœu du défunt qui, au der-
nier moment, s'était reconcilié avec
l'Eglise, les obsèques ont été religieuses.

C'est Mgr Freppel, évêque d'Angers, qui
a donné l'absoute à celui qui fut son col-
lègue.

A rapprocher de cet autre fait.
Mme Charles Ferry, morte récemment
à Paris, vient d'être enterrée religieuse-
ment dans une petite église de village, à
Parnay (Maine-et-Loire).

M. Charles Ferry, député, frère de
M. Jules Ferry, conduisait le deuil. M.
Jules Ferry y assistait également, ainsi
que M. Allain Turgé, père de la dé-
funte.

Le départ du détachement des émigrés
canadiens de la Nouvelle-Angleterre pour
la province de Manitoba est fixé au 9 avril
prochain. L'agent d'émigration, M. Ch.
Lalime, de Worcester, accompagnera le
détachement jusqu'à Manitoba. On peut se
procurer tous les renseignements concer-
nant cette province en s'adressant à M.
Ch. Lalime.

A Berlin on a trouvé dans les papiers d'un
expéditeur dans un ministère, mort ces
jours-ci à soixante-quatorze ans, le calcul
suivant de ce qu'il estimait avoir écrit pen-
dant les quarante-huit ans de sa vie de
bureau. Sa tâche journalière était de 40

pages à 24 lignes; cela donne pendant les
15,000 jours qu'ils consacra au service de
l'Etat, 600,000 pages, soit plus de 14 mil-
lions de lignes, environ un demi-milliard
de lettres, qui rangées l'une après l'autre
fourniraient une ligne longue de quatre
cent cinquante fois le tour de Berlin. Et
pour paraitre tout ce travail, le brave hom-
me calculait qu'il n'avait eu qu'un grand seau
d'encre; tous les mouvements qu'il avait
fait pour tremper sa plume lui ont pris
au total deux mois de sa vie.

Le mois dernier, on a vu arriver à la
porte d'Elberfeld, comme n'ayant pas pu
être renvoyé à son adresse, une lettre qui
était partie du même bureau le 2 juillet
1873, pour Nicolajewsk, en Sibirie, où
se trouvait alors le destinataire, un marin
fils de celui qui l'avait écrite. L'expédition
arriva à Nicolajewsk, le destinataire en
était déjà parti, et elle mit trois ans pour
retourner à travers la Sibirie à Elberfeld.

L'envoyeur alors s'amusait à la remettre
sous une autre enveloppe et l'adressa, le 10
octobre 1876, à Hong-Kong, où était le
navire de son fils; de Hong-Kong, lorsqu'elle
arriva en Chine, ce dernier avait quitté ce
pays. La bienheureuse lettre fut alors en-
voyée vers le port où le navire était
dirigé; elle manqua encore son destina-
taire, à la poursuite duquel on l'expédia
encore plusieurs fois; de guerre lasse donc,
finalement, on la retourna à Elberfeld.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* :

« Nous reproduisons sur notre première
page la plus charmante causerie du monde.
Nous l'empruntons à notre excellent con-
frère l'Etendard. Elle a pour titre : « La
politique d'une mère de famille » et porte
la signature de Lizette, ce nom charmant et
canadien avant tout.

Nous la recommandons à nos lecteurs.
C'est un petit bijou en fait de fine critique,
de réflexions heureuses et piquantes, de
peintures de mœurs vives et naturelles, le
tout richement parsemé de belles et bonnes
vérités, de bonnes et utiles leçons que cha-
cun peut mettre à profit.

Bref les causeries de Lizette sont un vé-
ritable ornement pour l'Etendard, et ce
n'est pas peu dire, puisque notre confrère
ne laisse rien à désirer sous aucun rap-
port.

Ces temps derniers est morte à Kendal,
à l'âge de cent deux ans, Sarah Birkett,
veuve d'un soldat anglais, qu'elle a accom-
pagné pendant toute la campagne d'Espa-
gne sous Wellington; elle fit plusieurs
fois le coup de feu contre les Français et
fut blessée à la bataille de Toulouse, en
1814.

Elle n'eut jamais d'infirmité, et jusqu'à
la fin de sa vie, elle subvint elle-même à
sa subsistance par son travail.

Mais un exemple bien plus étonnant de
longévité nous est fourni par une femme
qui habite le Barro, à Tunis, et qui a at-
teint cinquante ans; trente lustres n'ont
conté que cinquante ans; trente lustres n'ont
pas adouci son caractère acariâtre, auquel
elle doit peut-être d'avoir pu lutter contre
l'engourdissement de la vieillesse; elle
aime encore à distribuer des taloches à ses
arrière-arrière-arrière petits-enfants.

La première montre qui ait été produite
avait à peu près la dimension d'une as-
siette à dessert; elle marchait avec des
engrenages et était employée comme « horloge
de poche ». C'est en 1552, sous Edouard
VI que, l'on vit apparaître pour la première
fois le nom de « montre ». Ce roi
avait une montre en fer dont la cuvette
était en fer doré portant deux ornements
de plomb. Le premier perfectionnement
apporté dans la construction des montres
date de 1500, époque à laquelle les poids
ont été remplacés par des ressorts.

Les premiers ressorts n'étaient pas roulés
en spirales, mais en barres d'acier droites;
les cadrans ne portaient qu'une aiguille, et
le mécanisme qui devait être remonté tous
les douze heures variait de 15 à 20 minutes
pendant cet espace de temps. Les cadrans
étaient en métal et n'avaient pas de verres.
Une montre ordinaire avait de quatre à
cinq pouces de diamètre, coûtait \$1000 en
moyenne et demandait un an de fabrica-
tion.

Mercredi, une députation, composée de
Sir N. F. Belleau, des révérends MM.
Boltue et M. Paquet, de l'honorable M.
Irvine, de MM. J. G. Ross, A. LeMoine et
G. Stuart, s'est rendue auprès du chef du
gouvernement pour demander que le gou-
vernement paie l'intérêt sur les \$160,000
placés en bons de la commission à bar-
rières de la rive Sud.

Les délégués ont été présentés par l'hon-
orable secrétaire provincial, l'honorable
M. Blanchet.

L'honorable M. Mousseau, après avoir
entendu les raisons exposées par les délé-
gués, a répondu que la question était telle-
ment importante, surtout en vue du ju-
gement du conseil privé d'Angleterre,
qu'elle occuperait l'attention du gouverne-
ment le plus tôt possible.

Le premier ministre a reçu une autre dé-
putation, composée de MM. LeCavalier,
régistrateur de Hochelaga; Carrier, ré-
gistrateur de Lévis; Auger, de Montréal
Est; et Saint-Germain de Saint-Hyacinthe,
venus pour conférer au sujet du remanie-
ment du tarif des honoraires des régistra-
res.

Le premier ministre a promis de donner
à ce sujet sa plus sérieuse attention.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le révé. Père Voisin, missionnaire d'Afrique,
prêchera dimanche prochain, le 11 courant, à
la messe de 10 heures, chez les révé. Pères Jésuites,
rue Bleury, et il fera la collecte.

Les citoyens de Québec apprendront avec
plaisir, qu'on se propose de placer dans l'église
du Gesù, un orgue digne de ce beau sanctuaire.
C'est une bonne œuvre qu'il ne manquera pas
d'encourager en assistant au concert qui sera don-
né, mardi prochain, 13 février, dans la salle ac-
adémique du collège Ste Marie.

La société Ste Cécile y exécutera, sous la direc-
tion de M. Couture, quelques-uns des beaux mor-
ceaux de Gounod, Berlioz, Saint-Saëns et Jovély.

On annonce la mort du P. Lécuyer, vicaire
général du diocèse d'enseignement de Saint-Domi-
nique, décédé à Comblieu, France, le 20 de Jan-
vier.

Il avait succédé au P. Lacordaire; il avait fon-
dé l'école Albert-le-Grand, à Arcueil, l'école Saint-
Elme à Arachon et l'école Saint-Charles, à Saint-
Brieux.

Le 22 janvier, ont eu lieu, à Sainte-Marie des
Batignolles, les obsèques de l'ancien curé de cette
paroisse, l'abbé Hennequin, mort à l'âge de 83
ans, après avoir été curé de cette paroisse pendant
quarante-huit ans.

La messe a été dite par M. le curé de Saint-
Germain l'Auxerrois.

Dans ce quartier des Batignolles où la libre
pensée a exercé tant de ravages, l'abbé Henne-
quin, par sa bonté et la dignité de sa vie, s'était

fait respecter de tous, et il avait ramené au bien
beaucoup de ses paroissiens.

— La translation des restes de Mgr Hughes, an-
cien archevêque de New-York, à la nouvelle ca-
thédrale de cette ville, a eu lieu mardi, avec une
pompe extraordinaire.

BULLETIN

M. P. Deblois, de Québec, est nommé sénateur, en remplacement de M. M. Fabre, et l'on dit que sir N. F. Belleau sera aussi bientôt appelé au sénat.

L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée hier sans division à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. La Chambre s'est ensuite ajournée à lundi.

Une dépêche de Paris que nous recevons au moment de mettre sous presse, nous apprend que M. Fallières, premier ministre, a en une nouvelle attaque de congestion cérébrale, et que M. Dôvès, ministre, de la justice, a été nommé à sa place. Le gouvernement s'est résigné à ce soir, si le sénat rejette le projet de loi concernant l'expulsion des princes est rejeté par le sénat. Or comme il est à peu près certain que le sénat rejettera cette mesure, un nouveau cabinet aura cessé de vivre ce soir après une quinzaine de jours d'existence seulement.

Les deux importantes mesures concernant la pétition de droit et l'entretien des prisonniers en prison, ont fait le thème d'une discussion très animée à l'Assemblée législative de Québec, hier.

Toutes deux ont été adoptées en comité et subit le jour troisième lecture.

Un vote a été pris sur un amendement tendant à faire passer le projet de loi, la clause qui autorise les municipalités à recourir sur les biens des délinquants, la somme payée pour leur entretien, l'honorable M. Beaudin soutenant que cette clause inflige une double punition au coupable.

Après une brillante passe d'armes, le gouvernement est sorti vainqueur avec une majorité de 25.

Nous avons déjà exprimé nos doutes sur la justice et la légalité de cette disposition ainsi que sur la popularité qu'elle est de nature à gagner au gouvernement. L'avenir dira si nous nous sommes trompés.

Son Excellence le marquis de Lorne a prononcé hier le discours du trône que l'on pourra lire dans notre rapport parlementaire.

L'on verra qu'un certain nombre de projets de loi de la plus haute importance sont soumis aux Chambres, mais le plus important peut-être est celui destiné à régler le travail dans les fabriques et assurer protection à l'ouvrier et à sa famille.

Le besoin d'une loi de cette nature se fait sentir depuis quelques années, et, sans connaître ce qui comportera cette mesure, nous sommes convaincus d'avance que tout y a été calculé pour le plus grand avantage des ouvriers.

Le discours du trône nous annonce aussi que le gouvernement a pu, grâce au surplus d'impôt de sept millions que nous avons en l'an dernier, faire exécuter des travaux importants qui contribueront à développer nos ressources et à accroître notre prospérité.

L'adresse en réponse au discours du trône sera proposée lundi à la Chambre des Communes.

Nous informons nos lecteurs l'autre jour, que le sénat des États-Unis venait de charger une commission de s'enquérir de la condition des classes ouvrières, et des causes des nombreuses grèves qui forcent le travailleur à chômer trois mois sur douze. Cette commission a commencé à siéger cette semaine, et hier un M. Frank Foster comparait devant la commission et y faisait un sombre tableau des misères et des privations qui sont le partage des travailleurs dans les centres manufacturiers du Massachusetts.

D'après ce monsieur, la plupart des maisons occupées par les ouvriers dans ces centres appartiennent aux fabricants, et les locataires sont obligés de fournir un certain nombre de travailleurs. Ces maisons sont généralement petites, mal aérées, sans aucun confort, et leurs habitants y vivent pêle-mêle. S'ils ne veulent pas se soumettre à ce régime de misère, le propriétaire les met à la porte. Foster prétend que les Canadiens français, qui vivent en grand nombre dans ces villes, comme on le sait, y sont traités comme les Chinois le sont sur la côte du Pacifique. Leur moral est abattu, et leur seule ambition semble être de ramasser assez d'argent pour retourner en Canada. Ils n'envoient pas leurs enfants à l'école. Sur 89,000 de nos compatriotes qui habitent 32 villes de cet état, 65 seulement sont naturalisés, et 2,800 propriétaires.

Nous ne doutons pas un instant, pour ce qui regarde les Canadiens-français du motif, que ce tableau soit excessivement trop chargé; mais il n'y a pas à douter non plus qu'il y ait du vrai. Poussent ceux qui seraient tentés d'aller chercher fortune de l'autre côté de la ligne 45, réfléchir, avant de mettre leur projet à exécution, à ce que dit M. Foster de nos compatriotes. Si un grand nombre ont réussi à se créer, par leur énergie et leur travail, une existence enviable, il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre aussi n'y trouvent que des déboires et du désenchantement.

PARLEMENT FEDERAL.

Vie Session.—5ième Parlement.

Ottawa, 9 Février 1883.

Cette après-midi à trois heures, Son Excellence le Gouverneur-Général se rendit à la Chambre du Sénat, et eut pris sa place au trône d'après l'invitation de l'Écuyer de la Vierge Noire de requérir la présence des membres de la Chambre des Communes. Les membres s'étant présentés à la barre du Sénat, il put à Son Excellence de prononcer le discours du trône suivant :

DISCOURS DU TRÔNE.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes

C'est pour moi un devoir agréable, à l'ouverture d'un nouveau Parlement, de vous féliciter de ce que vous allez commencer vos travaux sous de heureux auspices.

Le Canada jouit de la paix et de la prospérité, et toutes ses industries agricoles et manufacturières, sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

Voyage à la Colombie.

A l'exemple de mon prédécesseur distingué, j'ai fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la Colombie-Britannique. Les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage, que, si l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée à l'importance de la région. En attendant, la concession à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

En traversant les États-Unis, j'ai été heureux d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'avenir de la Colombie. La Colombie forme une partie si importante de l'Amérique du Nord, que nous devons nous en occuper. Puisse cette bienveillance que nous savons rendre si agréable, se maintenir aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

—A raison de circonstances incontrôlables, la livraison du mois de janvier de la *Revue Canadienne* de poura paraître qu'à la fin du présent mois.

Immigration.

L'affluence régulière de colons au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Les lois électorales.

Il est important que les lois relatives à la représentation du peuple au parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces, soient rendues uniformes. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

La vente des liqueurs.

On m'avise que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de Russell v. la Reine, tend à établir qu'au-delà d'embarquer la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans le but de régir l'importation des liqueurs de magasins, de boutiques et d'auberges. L'interdiction législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet est signalé à votre sérieuse considération.

Travail dans les fabriques.

Votre attention est spécialement appelée sur un projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et sa famille.

Autres mesures.

On vous soumettra des projets de loi concernant les douanes, la milice et les terres de la Couronne.

Entre autres mesures vous aurez à vous occuper d'un bill sur le service civil, d'un acte concernant les dépenses, et la réglementation pour l'admission des capitaines et des pilotes naviguant dans les eaux intérieures.

Chemin de fer du Pacifique.

Seuls heureux de vous annoncer que les progrès accomplis dans la construction du Pacifique Canadien sont très précoces. Le trafic peut maintenant se faire sur la ligne principale depuis la baie du Tonnerre jusqu'à cinquante milles de la Saskatchewan Sud, soit un parcours de plus de mille milles. On ne peut que regretter que l'on ait attendu les Montagnes Rocheuses dans le cours de la présente année, quoique dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac Supérieur aura fait de notables progrès, et que la ligne sera posée sur une grande partie de la ligne adjacente à l'Entreprise à la Colombie-Britannique.

Chemin de fer de l'Intercolonial.

Je suis également heureux de vous informer que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Les comptes publics.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis.

Vous serez heureux d'apprendre que, bien que les dépenses imputables sur le compte du capital, se soient élevées à plus de sept millions de piastres, le surplus du revenu consolidé, joint aux produits des ventes de terres au Nord-Ouest, l'an dernier, a été plus que suffisant pour couvrir ces dépenses, et que la dette claire et nette, à la fin de l'année, comprise l'intérêt payé, était moindre que pour l'exercice précédent.

Les estimations budgétaires.

Le budget de l'année prochaine vous sera également soumis. Il a été préparé avec toute l'économie compatible avec le développement nécessaire des ressources variées de la Confédération.

Le premier janvier 1885, l'emprunt considérable, fait à ce jour, sera clos. Il vous sera soumis un projet de loi autorisant l'émission de dettes portant un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent, pour le paiement de cet emprunt.

Conclusion.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les sujets que je viens de mentionner sont de grande importance, et je les recommande à votre considération, avec pleine confiance dans votre sagesse et votre patriotisme.

CHAMBRE DES COMMUNES

Les membres des Communes étant de retour dans leur pays,

Le PRÉSIDENT informe la Chambre qu'il s'agit de la Chambre d'aujourd'hui, qu'il y avait informé Son Excellence que la Chambre avait choisi pour son président et qu'il avait réclame pour les membres et en leur nom les privilèges ordinaires.

Le PRÉSIDENT annonce ensuite qu'il avait reçu la part de la Chambre des Communes, et les élections dans le comté de King, N.-B., et Joliette avaient été annulées; aussi des certificats et rapports montrant que les membres élus pour Norfolk-Sud, Vercheres, Terrebonne et Napierville, étaient d'office élus, aussi des certificats et rapports du greffier de la couronne en chancellerie au sujet de l'élection des députés suivants :

Hon J. A. Chapleau, Terrebonne; Dupont, Bagot; Guilbault, Joliette; de Beaujeu, Soulanges et Foster, Kings, N. B.

Sir JOHN MACDONALD demande la permission de présenter un projet de loi concernant l'administration du serment d'office.

Adopté.

Le projet de loi subit sa première lecture.

Sir JOHN MACDONALD propose que le discours du trône soit pris en considération lundi prochain.

Adopté.

Sir JOHN MACDONALD propose les motions d'usage concernant la nomination des comités permanents.

Adopté.

M. CASGRAIN appelle l'attention de la Chambre sur ce qu'il considère être une cérémonie inutile, de requérir la présence des députés des Comités à la barre du sénat pour y recevoir instruction. Il demande la permission de présenter un projet de loi pour empêcher cela.

On devrait abroger cette coutume, car le temps des membres est précieux. C'est une vieille coutume, c'est vrai, mais dans ces jours de réforme il pense qu'on pourrait s'en dispenser et que l'Assemblée législative, et y retourner le lendemain afin d'y entendre le discours du trône.

On devrait abroger cette coutume, car le temps des membres est précieux. C'est une vieille coutume, c'est vrai, mais dans ces jours de réforme il pense qu'on pourrait s'en dispenser et que l'Assemblée législative, et y retourner le lendemain afin d'y entendre le discours du trône.

AVIS DE MOTION.

Sir JOHN A. MACDONALD.—Lundi prochain à trois heures, le comité spécial de sept membres sera nommé, avec instruction de préparer aussi promptement que possible une liste des membres devant composer les comités spéciaux permanents, et de lui donner le nom de Sir John A. Macdonald, Sir L. Tilley, Sir Chas. Tupper, Sir H. Langevin, hon. MM. Blake, Mackenzie et Laurier.

M. DAWSON.—Lundi.—Production de toute correspondance relative aux désastres subis par les navires canadiens, naviguant sur les grands lacs et la baie Georgienne, depuis trois ans, ainsi que les rapports des personnes concernées par l'enquête sur les causes des désastres, les noms des navires perdus et les ports d'où ils avaient fait voile; aussi, un état du nombre de personnes qui ont péri dans chaque cas.

M. IVES.—Lundi prochain.—Interpelle le gouvernement sur la question de savoir si l'on doit établir des timbres sur les billets de change faits avant le rachat de la loi exigeant l'apposition de timbres sur billets, et si oui, de quel on peut s'en procurer.

M. D. McCAITHY.—Lundi prochain.—Projet de loi intitulé : "Acte pour amener l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles et la concession à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province."

—A raison de circonstances incontrôlables, la livraison du mois de janvier de la *Revue Canadienne* de poura paraître qu'à la fin du présent mois.

Législature Provinciale.

2ième Session.—5ième Parlement.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 9 février.

M. GAGNON, député du comté de Kamouraska, est présenté au président par M. M. Mercier et M. G. W. Stephens, et il prend son siège au milieu des applaudissements de l'opposition. Les galeries, néanmoins, qui étaient encombrées, ne firent aucune démonstration, bien qu'il fut évident, vu le nombre de constables en costume civil qui circulaient dans la foule, que l'on s'attendait à quelque chose de ce genre.

M. GAGNON, député du comté de Kamouraska, est présenté au président par M. M. Mercier et M. G. W. Stephens, et il prend son siège au milieu des applaudissements de l'opposition. Les galeries, néanmoins, qui étaient encombrées, ne firent aucune démonstration, bien qu'il fut évident, vu le nombre de constables en costume civil qui circulaient dans la foule, que l'on s'attendait à quelque chose de ce genre.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

Législature Provinciale.

2ième Session.—5ième Parlement.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 9 février.

M. GAGNON, député du comté de Kamouraska, est présenté au président par M. M. Mercier et M. G. W. Stephens, et il prend son siège au milieu des applaudissements de l'opposition. Les galeries, néanmoins, qui étaient encombrées, ne firent aucune démonstration, bien qu'il fut évident, vu le nombre de constables en costume civil qui circulaient dans la foule, que l'on s'attendait à quelque chose de ce genre.

M. GAGNON, député du comté de Kamouraska, est présenté au président par M. M. Mercier et M. G. W. Stephens, et il prend son siège au milieu des applaudissements de l'opposition. Les galeries, néanmoins, qui étaient encombrées, ne firent aucune démonstration, bien qu'il fut évident, vu le nombre de constables en costume civil qui circulaient dans la foule, que l'on s'attendait à quelque chose de ce genre.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer la compagnie de la fabrique de papier de Richelieu.

M. FAUCHER.—Pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

M. SPENCER.—Pour incorporer

